

COMPTE-RENDU RÉUNION PLÉNIÈRE DU CSFPT DU 1ER JUILLET 2026

La délégation **FO** était composée de :

Gisèle LE MAREC, Laurent MATEU, Christophe ODERMATT et Delphine POYET.

La séance est introduite par l'annonce du départ de la DGCL Madame Raquin.

FO souligne la qualité des échanges ces dernières années avec la DGCL malgré un début marqué par des boycotts, et qui a notamment pu se concrétiser sur l'Article 2 du Décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

Cette séance était consacrée à l'examen de plusieurs projets de décrets et deux présentations :

- 1- Présentation de la mission complémentaire sur le système de retraite des agents des collectivités locales et des établissements hospitaliers – horizon 2045.
- 2- Projet de décret relatif à la commission d'équivalence des diplômes.
- 3- Projet de décret relatif aux dispositions réglementaires du livre V du code général de la fonction publique (six dispositions à droit non constant).
- 4- Projet de décret portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements (4 dispositions).
- 5- Projet de décret relatif au surclassement à la mesure de l'importance démographique d'une commune érigée « station classée de tourisme ».
- 6- Présentation du bilan du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie.

1. Présentation de la mission complémentaire sur le système de retraite des agents des collectivités locales et des établissements hospitaliers :

FO remercie pour cette présentation et les propositions concrètes qui sont faites mais regrette à nouveau que les organisations syndicales ne soient pas associées à ces réflexions et plus globalement aux réformes consécutives des dernières années. De plus **FO** souligne qu'à aucun moment le problème des recrutements de contractuels, ni le gel de la valeur du point d'indice n'aient été abordés dans ce rapport. **FO** rappelle qu'une grande partie des agents, notamment dans la FPT, perçoivent l'indemnité différentielle car ils sont payés en dessous le SMIC et que cette indemnité n'est pas prise en compte pour le calcul à la retraite.

FO constate que la participation de la CNRACL au principe de solidarité a précipité l'urgence de mesures. **FO** regrette la fausse communication autour des retraites des fonctionnaires et demande à ce que la réalité des retraites des agents publics soit connue de tous.

FO souligne aussi le nombre de cotisants qui baisse sans cesse en raison des outils numériques et de l'intelligence artificielle qui conduisent l'ensemble des employeurs à réduire le nombre de personnels. **FO** préconise d'envisager une taxation du progrès technologique.

2. Projet de décret relatif à la commission d'équivalence des diplômes

Le projet de décret modifie certaines dispositions encadrant le rôle de la commission d'équivalence des diplômes. Il prend également en compte la modification de la nomenclature des diplômes nécessaires aux candidats qui souhaitent passer les concours externes permettant l'accès à certains cadres d'emplois et actualise des références textuelles pour tenir compte du code général de la fonction publique.

Vote :

✓ **Pour :** Ensemble des OS et des employeurs

3. Projet de décret relatif aux dispositions réglementaire du livre V du code général de la fonction publique (six dispositions à droit non constant) :

- DNC n° 1 - Expérience acquise lors de missions de coopération institutionnelle internationale

Afin d'harmoniser la réglementation entre les fonctions publiques, il est proposé de prendre en compte dans le déroulement de carrière du fonctionnaire, l'expérience acquise lors de missions de coopération institutionnelle internationale dans la fonction publique territoriale.

-DNC n° 2 - Amélioration de la procédure disciplinaire.

Le projet prévoit d'étendre aux contractuels une garantie aujourd'hui expressément prévue pour les fonctionnaires territoriaux : l'agent poursuivi devra disposer d'un délai suffisant pour prendre connaissance du rapport par lequel le conseil de discipline est saisi.

Vote :

✓ **Pour :** Ensemble des OS et des Employeurs

DNC n° 3 - Indemnité de départ volontaire

Afin d'harmoniser la réglementation entre les fonctions publiques, il est proposé de préciser que l'indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux fonctionnaires et aux agents en CDI sur demande préalable de leur part.

Vote :

✓ **Pour :** **FO** - CFDT - FA - FPT - Ensemble des Employeurs
✓ **Contre :** FSU - CGT
✓ **Abstention :** UNSA

DNC n° 4 - Indemnité de licenciement pour insuffisance professionnelle

La disposition spécifique à la FPT prévoyant que l'indemnité de licenciement pour insuffisance professionnelle n'est pas versée en cas de faute lourde est supprimée. L'objectif est de prévenir tout risque de confusion entre le régime disciplinaire et l'insuffisance professionnelle.

Vote :

- ✓ **Pour** : Ensemble des OS et des Employeurs

DNC n° 5 - Indemnité de licenciement pour insuffisance professionnelle

Afin d'harmoniser la réglementation entre les fonctions publiques, il est proposé d'étendre les modalités de versement de l'indemnité de licenciement à la FPT. Elles consistent en un versement par mensualités dont le montant ne peut excéder celui du traitement brut perçu par le fonctionnaire.

FO a déposé 1 amendement pour que cette indemnité soit versée en une seule fois.

Vote :

- ✓ **Pour** : Ensemble des Employeurs - CFDT
- ✓ **Contre** : **FO** - CGT - UNSA - FA - FPT - FSU

DNC n° 6 - Demande de ré-emploi d'un agent contractuel

Il est proposé d'étendre à la FPT qu'un agent dont le contrat a été rompu de plein droit (en raison d'un non-renouvellement de titre de séjour, d'une déchéance des droits civiques ou d'une interdiction judiciaire d'exercer un emploi public) puisse solliciter son réemploi auprès de l'autorité de recrutement (en cas de délivrance d'un nouveau titre de séjour, à l'issue de la période de privation des droits civiques ou de la période d'interdiction d'exercer un emploi public) après avis de la commission consultative paritaire.

Vote :

- ✓ **Pour** : Ensemble des Employeurs - CFDT - CGT - UNSA - FA - FPT - FSU
- ✓ **Contre** :
- ✓ **Abstention** : **FO**

4. Projet de décret portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Disposition 1 - Suppression de l'obligation de publication au Journal Officiel de certaines listes d'aptitude pour les cadres d'emplois d'administrateurs territoriaux, d'ingénieurs en chef, de conservateurs du patrimoine et de bibliothèques.

FO a rappelé que cette obligation s'inscrit dans le principe d'égalité d'accès aux emplois publics inscrit dans la constitution.

Vote :

- ✓ **Pour** : Ensemble des Employeurs - FA - FPT
- ✓ **Contre** : CGT - UNSA - FSU
- ✓ **Abstention** : **FO** - CFDT

Disposition 2 - Représentants des fonctionnaires territoriaux au sein du conseil d'orientation du CNFPT

Désignation des représentants des fonctionnaires territoriaux par arrêté du président du CNFPT et non du ministre chargé des collectivités territoriales.

Vote :

- ✓ **Pour** : Ensemble des Employeurs - FA - FPT
- ✓ **Contre** : CGT - UNSA - FSU - CFDT
- ✓ **Abstention** : **FO**

Disposition 3 - Supprimer la nécessité d'organiser un scrutin lorsqu'une seule liste de candidats est présente pour l'élection d'un des collèges composant les instances du CNFPT.

Vote :

- ✓ **Pour** : Ensemble des Employeurs
- ✓ **Contre** : **FO** - CFDT - CGT - UNSA - FA - FPT - FSU

Disposition 4 - Supprimer la nécessité d'organiser un scrutin lorsqu'une seule liste de candidats est présente pour l'élection du collège du bloc communal au CSFPT.

Vote :

- ✓ **Pour** : Ensemble des Employeurs
- ✓ **Contre** : **FO** - CFDT - CGT - UNSA - FA - FPT - FSU

5. Projet de décret relatif au surclassement à la mesure de l'importance démographique d'une commune érigée « station classée de tourisme »

Ce texte vise à mettre à jour les modalités de calcul de la population touristique moyenne afin de les aligner sur les modalités de calcul de la population non permanente prévues par le code du tourisme pour la dénomination de commune touristique.

Vote :

- ✓ **Pour** : Ensemble des Employeurs - FA - FPT
- ✓ **Contre** : CFDT - CGT - UNSA - FSU
- ✓ **Abstention** : **FO**

6. Présentation du bilan du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie

FO souligne que ce plan de requalification a produit des effets. Cependant **FO** s'indigne face à de nouveaux recrutements au grade classé en C1, ce qui est désormais interdit. **FO** indique que les centres de gestion devraient pouvoir alerter avant le recrutement puisqu'ils reçoivent la déclaration de vacance de poste.

Un nouvel agenda social 2026/2027 est proposé. **FO** déplore ne rien voir sur les carrières actives et superactives, les conditions de travail dues à la chaleur et à l'exposition de beaucoup d'agents du service public, ainsi que le fond de prévention d'usure professionnelle qui reste au point mort depuis plusieurs mois.